

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Avenant au contrat de bail entre la Ville et CGDIS**

Suite à l'achèvement des travaux d'aménagement au niveau du grenier de l'immeuble sis L-4238 Esch-sur-Alzette, 16, rue Léon Metz, d'une surface supplémentaire mise à disposition de 65m<sup>2</sup>, le loyer mensuel est adapté comme stipulé au contrat de bail signé entre les parties le 22 janvier 2021.

Les locaux, d'une surface globale de 265m<sup>2</sup>, sont mis à disposition du locataire CGDIS pour un loyer mensuel de 4.770.- € (indice de référence octobre 2020), charges exclues, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Hormis l'augmentation de la surface mise à disposition et du montant du loyer mensuel, l'ensemble du contrat de bail du 22 janvier 2021 reste d'application.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur